



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 décembre 2022 — N° 7

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Aliments ASTA inc.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de féliciter Mme Natalie Jacques, honorée au Gala de la mi-temps de Soccer Québec.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Joseph-Anne St-Hilaire, fondatrice et directrice de l'organisme L'Autre Versant inc.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner l'importance du travail des transcriptrices et des transpositeurs du *Journal des débats* de l'Assemblée nationale.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Havre L'Éclaircie inc.

8 décembre 2022

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association communautaire et récréative Westhaven Elmhurst.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association de l'âge d'or Bois-des-Filion.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Les Plaines pour leur confiance et leur soutien envers leur députée.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Nicolas Legault, directeur général du Centre national de cyclisme de Bromont.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Patro de Jonquière inc.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de réaffirmer la nécessité de poursuivre la lutte contre les violences sexuelles.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage au dramaturge et metteur en scène Serge Marois.

8 décembre 2022

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Ciccone (Marquette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 191 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 191.

Dépôts de documents

M. Legault, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère du Conseil exécutif.
(Dépôt n° 184-20221208)

8 décembre 2022

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société québécoise d'information juridique;

(Dépôt n° 185-20221208)

Le rapport annuel 2021-2022 du Fonds d'aide aux actions collectives;

(Dépôt n° 186-20221208)

Le rapport annuel d'activités 2021-2022 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;

(Dépôt n° 187-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission des services juridiques;

(Dépôt n° 188-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Office de la protection du consommateur;

(Dépôt n° 189-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Tribunal administratif du Québec;

(Dépôt n° 190-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

(Dépôt n° 191-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conseil de la justice administrative;

(Dépôt n° 192-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Justice.

(Dépôt n° 193-20221208)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission de l'éthique en science et en technologie;

(Dépôt n° 194-20221208)

8 décembre 2022

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Fonds de recherche du Québec – Société et culture;

(Dépôt n° 195-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies;

(Dépôt n° 196-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Fonds de recherche du Québec – Santé;

(Dépôt n° 197-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

(Dépôt n° 198-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

(Dépôt n° 199-20221208)

Les états financiers consolidés du Fonds du développement économique, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2022;

(Dépôt n° 200-20221208)

Les états financiers consolidés de Capital ressources naturelles et énergie, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2022;

(Dépôt n° 201-20221208)

Les états financiers consolidés du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2022.

(Dépôt n° 202-20221208)

Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2023;

(Dépôt n° 203-20221208)

8 décembre 2022

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

(Dépôt n° 204-20221208)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2021-2023 de la Société du Grand Théâtre de Québec;

(Dépôt n° 205-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conseil des arts et des lettres du Québec. Ce document est accompagné des appendices au rapport;

(Dépôt n° 206-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société de développement des entreprises culturelles;

(Dépôt n° 207-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Culture et des Communications;

(Dépôt n° 208-20221208)

Le rapport annuel d'activités 2021-2022 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

(Dépôt n° 209-20221208)

Le rapport d'activités 2021-2022 du Musée national des beaux-arts du Québec;

(Dépôt n° 210-20221208)

Le rapport annuel 2021-2022 de la Place des Arts de Montréal;

(Dépôt n° 211-20221208)

Le rapport annuel 2021-2022 de la Société de télédiffusion du Québec;

(Dépôt n° 212-20221208)

Le rapport d'activités 2021-2022 du Conseil consultatif de la lecture et du livre;

(Dépôt n° 213-20221208)

8 décembre 2022

Le rapport annuel 2021-2022 du Musée des beaux-arts de Montréal;
(Dépôt n° 214-20221208)

Le rapport d'activités 2021-2022 du Musée d'art contemporain de Montréal;
(Dépôt n° 215-20221208)

Le rapport annuel 2021-2022 du Musée de la civilisation.
(Dépôt n° 216-20221208)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Tribunal administratif du travail;
(Dépôt n° 217-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Régie du bâtiment du Québec.
(Dépôt n° 218-20221208)

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Tribunal administratif du logement;
(Dépôt n° 219-20221208)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société d'habitation du Québec.
(Dépôt n° 220-20221208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

8 décembre 2022

Motions sans préavis

M. Roberge, ministre de la Langue française, présente une motion concernant le déclin de la langue française au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Tanguay (LaFontaine), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) présente une motion concernant l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente une motion concernant une aide financière des députés à un organisme de leurs circonscriptions; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

8 décembre 2022

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 décembre 2022, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Caron (La Pinière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Morin (Acadie), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Fortin (Pontiac) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence de plan concret de rattrapage des chirurgies.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Caron (La Pinière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Morin (Acadie), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

M. Caire, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE, pour les fins de l'étude des projets de loi, il soit permis, au cours d'une séance, de procéder à plus d'une étape de l'étude du projet de loi n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, et du projet de loi n° 4, Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger;

QU'aujourd'hui, dès la fin des affaires prioritaires, se tienne le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux;

QU'au plus tard à 22 h 30, le principe de ce projet de loi soit mis aux voix et que le vote se tienne à main levée;

QUE l'étude détaillée de ce projet de loi soit déferée à la commission plénière;

QUE, dès l'appel des affaires du jour le vendredi 9 décembre 2022, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux;

QU'au début de l'étude en commission plénière, le ministre fasse la lecture de tous les articles;

8 décembre 2022

QUE l'étude du projet de loi en commission plénière qui va suivre soit limitée à une durée de 1 heure 15 minutes, dont trois blocs de temps de 15 minutes réservés à l'opposition officielle et deux blocs de temps de 15 minutes réservés au deuxième groupe d'opposition, en alternance;

QUE les interventions puissent porter sur l'ensemble des articles du projet de loi;

QU'à la fin du débat, les amendements, les articles, et les autres éléments de ce projet de loi soient mis aux voix et votés à main levée;

QUE, dès après, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée;

QUE dès après, soit mis aux voix le rapport de la commission plénière et que le vote se tienne à main levée;

QUE, dès après, soit mise aux voix la motion sur l'adoption du projet de loi n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux et que le vote se tienne à main levée ;

QUE dès après, soit mise aux voix l'adoption du principe du projet de loi n° 4, Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger et que le vote se tienne à main levée;

QUE dès après, ce projet de loi soit déféré en commission plénière afin de procéder aux écritures;

QUE dès après, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de procéder aux écritures;

QUE dès après, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée;

QUE dès après, soit mis aux voix le rapport de la commission plénière et que le vote se tienne à main levée;

8 décembre 2022

QUE, dès après, l'Assemblée entame le débat sur l'adoption du projet de loi;

QU'au cours de ce débat, un intervenant de chaque groupe parlementaire puisse prendre la parole pour une durée maximale de 5 minutes;

QUE, dès après, soit mise aux voix la motion d'adoption du projet de loi n° 4, Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger, et que le vote se tienne à main levée;

QUE la suspension des travaux, l'ajournement du débat ainsi que l'ajournement de l'Assemblée puissent être proposés à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; qu'une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement;

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux du vendredi 9 décembre 2022 jusqu'à ce que cette dernière ait complété les affaires décrites dans la présente motion;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 décembre 2022

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Caron (La Pinière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Morin (Acadie), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 18 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Caron (La Pinière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Morin (Acadie), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables à l'exception de la motion présentée par Mme Labrie (Sherbrooke) pour laquelle il rend la décision suivante :

8 décembre 2022

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion formulant un grief présentée par Mme Labrie (Sherbrooke) dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture est irrecevable puisqu'elle contient de l'argumentation, ce qui ne respecte pas l'article 191 du Règlement.

La jurisprudence parlementaire a expliqué par le passé qu'on entend par argumentation tout ce qui tend à appuyer la conclusion recherchée dans la motion. Or, la présidente a déjà déclaré irrecevables des motions dont le libellé était similaire à celui de la motion de la députée de Sherbrooke.

Au nom de la députée concernée, M. Benjamin, troisième vice-président, demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer à la motion irrecevable précitée une nouvelle motion conforme au Règlement; celle-ci ne peut être déposée faute de consentement.

Puis, M. Benjamin, troisième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'absence de vision du gouvernement caquiste pour régler les enjeux les plus criants auxquels sont confrontés les Québécoises et les Québécois, notamment la pénurie de main-d'œuvre, la lutte à l'inflation et l'accès à des soins de santé de qualité.

Un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader parlementaire adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

8 décembre 2022

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à l'ordre adopté précédemment, un vote à main levée est tenu.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

Conformément à l'ordre adopté précédemment, le projet de loi n° 1 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

M. Caire, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 9 décembre 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 20 h 21, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 9 décembre 2022, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY